



**ONU  HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
28 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies**

**pour les établissements humains**

**Première réunion**

**Reprise de la réunion de 2019**

Nairobi, 19 et 20 novembre 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Approbation du programme de travail annuel du  
Programme des Nations Unies pour les établissements  
humains et du budget de la Fondation des Nations Unies  
pour l'habitat et les établissements humains pour 2020**

**Programme des Nations Unies pour les établissements humains  
et Fondation des Nations Unies pour l'habitat et  
les établissements humains**

**Projet de programme de travail et de budget pour l'année 2020**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires**

**I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-habitat) et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020 (HSP/EB.1/2/Rev.1). Lors de l'examen de ce rapport, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants d'ONU-habitat, qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires, ainsi que des observations écrites reçues le 4 octobre 2019.

2. Dans son rapport, la Directrice exécutive indique que le projet de programme de travail et de budget pour l'année 2020 se fonde sur le Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023, qui définit les modalités de la réalisation du Nouveau Programme pour les villes, de l'objectif de développement durable 11 et d'autres objectifs pertinents. La vision sous-tendant le Plan stratégique, « une meilleure qualité de vie pour tous dans un monde en pleine urbanisation », envisage une action plus directe pour améliorer la vie des populations (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 18 et 19).

---

\* HSP/EB.1/1/Rev.1.

## II. Projet de programme de travail pour 2020

3. En décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/239 établissant une nouvelle structure de gouvernance pour ONU-Habitat, comprenant un organe à composition universelle, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), un Conseil exécutif composé de 36 membres et un Comité des représentants permanents. Par la suite, à sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu les 36 membres du Conseil exécutif et le règlement intérieur du Conseil a été approuvé. Le rapport indique que les fonctions du Conseil exécutif incluent l'approbation et la supervision du programme de travail et budget annuel, ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 15 à 17).

4. Le plan stratégique reflète un changement au niveau des sous-programmes, qui sont passés de sept sous-programmes aux quatre suivants : i) réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum rural-urbain ; ii) meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions ; iii) renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain ; et iv) prévention et gestion efficaces des crises urbaines effective (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 19 et 20). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce changement reflétait la nécessité d'harmoniser les sous-programmes avec la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs documents de planification stratégique. Le Comité a également reçu des informations sur les domaines de changement ou objectifs, les résultats et les dimensions liées à l'inclusion sociale du nouveau plan stratégique. **Le Comité consultatif estime que ces informations sur le nouveau plan stratégique auraient dû figurer dans le rapport soumis à l'examen du Conseil exécutif, et compte que les futurs rapports d'ONU-Habitat porteront des informations détaillées sur les objectifs et les résultats du plan stratégique 2020–2023.**

5. En ce qui concerne l'élaboration des indicateurs pour évaluer l'impact du plan stratégique, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat était en train de mettre au point un cadre de résultats global pour suivre la mise en œuvre du plan stratégique. **Le Comité consultatif note qu'il importe de suivre la mise en œuvre du plan stratégique pour s'assurer que l'accent soit mis sur les résultats et l'impact, et attend avec intérêt de recevoir des informations dans le prochain rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.**

6. Les paragraphes 40 à 42 du rapport décrivent les évaluations achevées en 2018 et celles prévues pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la durée des évaluations varie en fonction de leur portée, des ressources et des processus de prise de décisions. Le Comité a également été informé que le Corps commun d'inspection avait proposé d'entreprendre une évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat, qui devrait commencer en 2019 et s'achever en 2020. À la demande de la direction d'ONU-Habitat, l'évaluation a été reprogrammée pour 2020–2021 pour permettre l'évaluation des processus de changements mis en train depuis les réformes entreprises en 2018 au sein d'ONU-Habitat. **Le Comité consultatif compte que des renseignements actualisés sur l'évaluation de la gestion et de l'administration d'ONU-habitat seront fournis au Conseil exécutif dès que l'évaluation sera achevée.**

## III. Projet de budget pour 2020

7. Le rapport indique que le cadre financier d'ONU-Habitat comprend trois sources de financement : i) les crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, dont le montant est approuvé par l'Assemblée générale ; ii) les contributions à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, dont les allocations budgétaires à des fins générales sont approuvées par le Conseil exécutif et les allocations budgétaires préaffectées sont approuvées par le Directeur exécutif ; et iii) les contributions au titre de la coopération technique, dont les allocations budgétaires sont également approuvées par le Directeur exécutif. Le rapport indique également qu'à des fins de gestion, les contributions générales de la Fondation et sa dotation au titre du budget ordinaire de l'ONU constituent le « budget de base » d'ONU-Habitat, étant donné qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale et l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 45 et 46).

8. Le montant total des ressources nécessaires à ONU-Habitat pour l'année 2020 est projeté à 251 602 300 dollars, soit une augmentation de 252 800 dollars (ou 0,1 %) par rapport à 2019. Le budget global est réparti comme suit : 11 162 600 dollars au titre du budget ordinaire, 18 927 400 dollars au titre de ressources non affectées de la Fondation, 63 473 700 dollars au titre de fonds préaffectés de la Fondation, 147 397 400 dollars au titre de financements de la coopération technique, et 10 641 000 dollars au titre de l'appui au programme (HSP/EB.1/2/Rev.1, figure 2 et tableau 1.1). En outre, la Directrice exécutive recommande une réserve financière générale de 1 893 000 dollars, soit 10 % du projet de budget au titre des fonds non affectés de la Fondation (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 63).

9. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, le tableau 1 ci-après, qui montre la ventilation de toutes les sources de financement par priorité stratégique entre 2016 et 2020 :

Tableau 1

**Ventilation de toutes les sources de financement, par priorité stratégique**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Priorité stratégique</i>	<i>Dépenses pour 2016</i>	<i>Dépenses pour 2017</i>	<i>Dépenses pour 2018</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Variation en pourcentage entre 2019 et 2020</i>	<i>Budget proposé pour 2020</i>
Programme de travail	158 250,0	169 842,0	155 860,0	226 810,2	2,9	233 324,5
Organes directeurs	13,1	14,7	9,2	566,2	97,3	1 116,9
Direction exécutive et administration	29 284,0	27 038,2	28 025,8	14 709,2	(59,0)	6 032,2
Appui au Programme	10 458,9	11 831,1	11 903,8	9 263,9	20,1	11 128,7
<b>Total</b>	<b>198 006,0</b>	<b>208 726,0</b>	<b>195 798,0</b>	<b>251 349,5</b>	<b>0,1</b>	<b>251 602,3</b>

10. Le Comité consultatif note qu'au titre du programme de travail, un montant de 233 324 500 dollars est proposé, représentant une augmentation de 2,9 % par rapport au montant de 226 810 200 dollars approuvé pour 2019. Le Comité note également que dans le cadre du budget global, le montant proposé de 11 128 700 dollars au titre de l'appui au programme est en augmentation de 20,1 % par rapport au montant de 9 263 900 dollars approuvé pour 2019. **Le Comité consultatif compte que la Directrice exécutive fournira au Conseil exécutif des informations supplémentaires sur les augmentations proposées.**

11. Le tableau 1.2 du rapport présente le projet de budget pour 2020 par catégorie de dépenses. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une ventilation des ressources par catégorie de dépenses pour 2018 et 2019, comme indiqué dans le tableau 2 ci-après. **Le Comité consultatif recommande à ONU-Habitat d'inclure ces informations comparatives au titre d'exercices antérieurs par catégorie de dépenses et priorité stratégique dans les futurs rapports, ainsi que des explications concernant les principaux écarts.**

Tableau 2

**Ventilation des ressources par catégorie de dépenses entre 2018 et 2020**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses pour 2018</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Variation en pourcentage entre 2019 et 2020</i>	<i>Budget proposé pour 2020</i>
Postes	20 039,8	28 639,1	13,0	32 376,5
Autres dépenses de personnel	60 569,1	80 035,1	(20,9)	63 338,0
Dépenses de représentation	6,0	7,6	1 318,4	107,8
Consultants	1 032,1	2 535,1	640,2	18 764,0
Frais de voyage des représentants	-	-	100,0	40,0
Frais de voyage du personnel	11 930,0	15 834,5	(3,6)	15 272,0
Services contractuels	16 954,3	24 455,5	(27,6)	17 717,9
Frais généraux de fonctionnement	35 100,5	29 524,7	(5,0)	28 035,4
Fournitures et accessoires	1 196,0	645,9	569,2	4 322,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses pour 2018</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Variation en pourcentage entre 2019 et 2020</i>	<i>Budget proposé pour 2020</i>
Mobilier et matériel	2 354,2	3 740,6	67,0	6 246,8
Dons et contributions (versées)	36 566,0	65 932,1	(0,8)	65 381,5
<b>Total</b>	<b>185 748,0</b>	<b>251 350,2</b>	<b>0,1</b>	<b>251 602,3</b>
Dépenses de personnel (postes)	20 039,8	28 639,1	13,0	32 376,5
Autres dépenses de personnel	165 708,2	222 711,1	(1,6)	219 225,8
<b>Total</b>	<b>185 748,0</b>	<b>251 350,2</b>	<b>0,1</b>	<b>251 602,3</b>

12. Le Comité consultatif note que la figure 2 du rapport indique que le montant proposé de 18,9 millions de dollars imputé sur les ressources non affectées de la Fondation représente une augmentation de 5,9 millions de dollars par rapport à 2019, bien que le graphique qui l'accompagne montre une diminution. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant était en hausse ; par conséquent, le graphique était erroné. Le Comité note également d'autres petites erreurs et a été informé, à sa demande, d'autres erreurs dans les données présentées dans le rapport, telles que l'inclusion de lignes dans le tableau 2.1 et le tableau 3.2 où ne figurait aucune donnée. **Le Comité consultatif compte que des informations plus exactes seront présentées dans les futurs rapports d'ONU-Habitat.**

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'accent était mis dans le rapport sur les ressources non affectées de la Fondation, étant donné que cette portion nécessitait l'approbation du Conseil exécutif, alors que le Conseil prendrait uniquement note du montant estimatif des autres sources de financement. Le Comité s'est vu transmettre le tableau 3 ci-après, qui montre la ventilation des ressources non affectées de la Fondation, par priorité stratégique, pour la période 2018–2020.

Tableau 3

**Ventilation des ressources non affectées de la Fondation, par priorité stratégique**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<i>Priorité stratégique</i>	<i>Dépenses pour 2018</i>	<i>Budget approuvé pour 2019</i>	<i>Variation en pourcentage entre 2019 et 2020</i>	<i>Budget proposé pour 2020</i>
Programme de travail	2 350,4	6 458,7	82	11 785,70
Organes directeurs	-	-	-	439,1
Direction exécutive et administration	144,2	4 248,1	(33)	2 856,0
Appui au Programme	2 024,4	2 323,5	66	3 846,6
<b>Total</b>	<b>4 519,0</b>	<b>13 030,3</b>	<b>45,3</b>	<b>18 927,4</b>

14. Le Comité consultatif note, au vu du tableau ci-dessus, les changements prévus des ressources allouées par priorité stratégique entre 2019 et 2020, notamment l'augmentation des ressources au titre du programme de travail et de l'appui au Programme, ainsi que les nouveaux crédits prévus pour les organes directeurs. Le Comité a été informé, en réponse à sa demande de précisions, qu'au titre des organes directeurs, il a été proposé que les ressources allouées au secrétariat des organes directeurs, qui avaient précédemment été fournies au titre du budget ordinaire, soient financées au moyen des ressources non affectées de la Fondation.

15. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget ordinaire d'ONU-Habitat pour 2020 figurent dans son premier rapport, dans lequel le Comité a recommandé d'approuver le montant proposé de 11 162 600 dollars et l'effectif total de 73 postes pour 2020 (A/74/7, sect.15).

**A. Postes**

16. Le tableau 2.1 du rapport indique que les effectifs prévus pour 2020 comprennent 135 postes financés au moyen de ressources non réservées de la Fondation, 73 postes financés au titre du budget ordinaire et 47 postes financés au titre de l'appui au programme, soit un total 255 postes, contre 283 en 2019.

17. Dans le cadre de la dotation en effectifs, ONU-Habitat estime avoir besoin au total de 316 postes permanents, qui seront pourvus progressivement au cours des quatre années sur lesquelles porte le Plan stratégique pour la période 2020–2023, en commençant par 255 postes en 2020, auxquels s'ajouteront 48 postes en 2021, 12 autres postes en 2022 et un poste supplémentaire en 2023 (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 53 et tableau 1.5 B). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes proposés permettraient à ONU-Habitat de disposer d'une main-d'œuvre plus ciblée d'experts en recherche chevronnés, de conseillers multidisciplinaires et de fins connaisseurs de la pensée urbaine pour mettre en œuvre le plan stratégique, en vue d'aider les États membres et les partenaires au développement dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.

18. S'agissant des effectifs actuels, s'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'ONU-Habitat comptait actuellement 130 postes approuvés financés au moyen de fonds non affectés de la Fondation. Par suite de la baisse des contributions volontaires à des fins générales, 60 postes avaient été gelés en 2017 ; par la suite, 32 autres postes avaient été gelés du fait de mesures d'austérité mises en œuvre en raison de la poursuite de la baisse des contributions volontaires versées par les États membres. **Le Comité consultatif compte que la Directrice exécutive fournira des informations détaillées au Conseil exécutif sur la situation financière et s'agissant des recrutements lorsqu'il examinera le présent rapport.**

## B. Ressources autres que celles affectées à des postes

19. Le Comité consultatif note, au vu du tableau 3 ci-dessus, que le montant prévu au titre des consultants pour 2020 est de 18 764 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 640,2 % par rapport au montant de 2 535 100 dollars approuvé pour 2019, alors que les dépenses encourues en 2018 s'élevaient à 1 032 100 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant proposé permettrait de financer les services d'experts universitaires et de spécialistes pour de courtes périodes ; la fourniture de connaissances professionnelles intersectorielles qui seraient coûteuses à mettre au point au sein d'ONU-Habitat ; et la couverture à court terme du calendrier annuel des manifestations. **Compte tenu de l'importante augmentation proposée au titre du poste « consultants », le Comité consultatif est d'avis qu'ONU-Habitat devrait limiter le niveau global de consultants grâce à l'utilisation des capacités internes, tout en explorant également la possibilité d'avoir davantage recours aux consultants locaux.**

20. Le rapport indique qu'un pourcentage de 13 % au titre des dépenses d'appui au programme (recouvrement des coûts), qui devrait s'élever à 1,3 million de dollars en 2020 sur la base des recettes au titre de l'appui au programme, de 10,0 millions de dollars (HSP/EB.1/2/Rev.1, par. 59). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses d'appui au programme devraient permettre de recouvrer les surcoûts indirects liés à l'appui aux activités financées au moyen de fonds préaffectés, pour s'assurer que les coûts supplémentaires ne soient pas couverts par des fonds destinés à l'exécution du programme de travail ordinaire. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait fournir plus d'informations dans les futurs rapports sur la méthode appliquée pour déterminer les dépenses d'appui au programme.**

## IV. Questions diverses

21. Le résumé du rapport indique que le document a été établi conformément au guide publié le 31 décembre 2019 par la Division de la planification des programmes et du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité du Secrétariat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mode de présentation du document était similaire à celui utilisé pour le projet de budget-programme pour 2020 en raison des directives données par le Bureau du Contrôleur préconisant d'utiliser les mêmes modèles et commentaires explicatifs pour les présentations extrabudgétaires d'ONU-Habitat. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/7, chap. I, part A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur la méthode d'établissement du budget, la structure et la présentation, qui s'appliquent aussi au rapport de la Directrice exécutive. **Le Comité consultatif n'est également pas convaincu que la présentation extrabudgétaire d'ONU-Habitat est améliorée en adoptant le mode de présentation du projet de budget-programme pour 2020, et recommande qu'ONU-Habitat revienne au mode de présentation précédent lorsqu'il soumettra le projet de programme de travail et de budget pour 2021.**

22. Le Comité consultatif note en outre que le rapport ne comporte pas de projet de décision sur le projet de programme de travail et de budget pour 2020 aux fins d'examen par le Conseil exécutif, bien que le résumé du rapport indique que la Directrice exécutive recommande au Conseil exécutif d'approuver le programme de travail et le budget pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'ONU-Habitat suivait la pratique établie, en vertu de laquelle les projets de décision n'étaient pas présentés dans le programme de travail et le budget. Le Comité a également été informé que les projets de résolution seraient élaborés pendant les réunions du Conseil exécutif. Il note que le paragraphe 63 du rapport contient une recommandation de la Directrice exécutive concernant les réserves financières. **Afin de garantir la transparence et la clarté, le Comité consultatif recommande qu'ONU-Habitat envisage d'inclure des points de décision nécessitant l'approbation du Conseil exécutif.**

23. **En ce qui concerne les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif, le Comité rappelle qu'il avait demandé à plusieurs reprises que les informations sur l'état d'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, ainsi que sur les recommandations d'autres organes compétents, y compris le Comité consultatif, soient annexées aux futures présentations budgétaires d'ONU-Habitat (voir HSP/GC/26/6/Add.1, par. 13 ; HSP/GC/24/5/Add.4, par. 13 ; et HSP/GC/23/5/Add.1, par. 10).** Le Comité consultatif note que le rapport de la Directrice exécutive ne fournit pas toujours ces informations. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il s'agissait d'un oubli et que cette annexe serait incluse dans les futurs projets de budget, en commençant par le projet de budget pour 2021.

24. En ce qui concerne l'état d'application, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que cinq recommandations des auditeurs avaient été appliquées, et 17 devaient encore l'être. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans leur intégralité et en temps voulu. Le Comité compte que les recommandations restantes du Comité des commissaires aux comptes seront appliquées dans les meilleurs délais.**